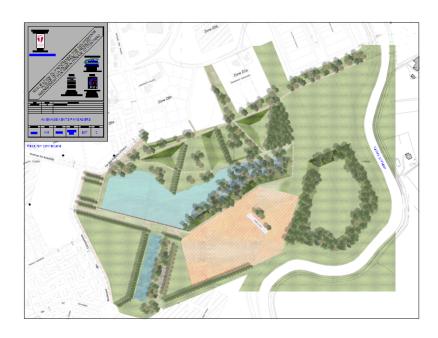


REALISATION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES (110 000 m³) COMMUNE DE CASTANET-TOLOSAN (31)



Maître d'ouvrage: Mairie de CASTANET-TOLOSAN (31)

Maîtrise d'œuvre: Groupement SEBA (mandataire) / GIRUS / QUINCONCES

Année de réalisation: 2011

Montant des travaux : 2 590 082,42 € H.T.

Missions: AVP - PRO - ACT - VISA - DET - AOR - OPC

Description de la mission :

Maîtrise d'œuvre complète de type infrastructure portant sur la création du bassin de rétention de la ZAC de Rabaudy.

Travaux réalisés en collaboration avec les Voies Navigables de France et les services de l'Architecture Départementale pour les travaux à proximité du Canal du Midi.

Description travaux réalisés :

- Décapage 55 000 m³
- Terrassements en déblais remblais 35 000 m³,
- > Terrassements évacués : 232 000 m³,
- Ouvrages hydrauliques : ouvrages cadre 2,00 x 1,50 sur 90 ml,
- Busage contre canal en Ø 1500 : 315 ml,
- Aménagements paysagers contigus.



CERTIFICAT DE CAPACITE

Désignation des prestations : Marché de maîtrise d'œuvre

Lieu du chantier : Commune de CASTANET-TOLOSAN (31)

Période d'exécution: 2011

Maître d'ouvrage: Mairie de CASTANET-TOLOSAN (31)

Maître d'oeuvre : Groupement SEBA (mandataire) / GIRUS / QUINCONCES

Montant H.T. des travaux de l'opération :

2 590 082,42 €

Montant H.T. des prestations réalisées par SEBA :

78 000,00 €

Nature des prestations réalisées par SEBA: Maîtrise d'oeuvre complète de type infrastructure portant sur la création du bassin de rétention de la ZAC de Rabaudy.

Sous-traitance: NON

Observations: la multion a été mence à bien. Le Mantre d'ouvrege de déclare fort de

Les prestations ont été réalisées suivant les règles de l'art et leur règlement n'appelle aucune observation particulière.

Date: 16.00-1.2011

Signature du Maître d'ouvrage :

castanet

Spécial Castanet Lien sur l'environnement



Imaginez un parc arboré de 15 hectares au cœur de la ville, avec un lac, des activités de loisirs, des chemins piétonniers non loin du Canal du midi, tel est le projet que la Ville de Castanet-Tolosan a décidé de réaliser. Véritable "poumon vert" de la commune, le parc de Rabaudy est une réalisation ambitieuse qui offrira prochainement un nouvel espace de vie aux Castanéens.

Aujourd'hui, les travaux d'aménagement du parc sont lancés. Ce parc fait partie de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Rabaudy, créée en 1989. Celle-ci aura permis de réaliser l'aménagement d'une zone de 110 hectares qui s'étend du château de Rabaudy jusqu'au complexe sportif de Lautard et de Verte prairie jusqu'au Canal du midi.

Préserver l'environnement

Le projet initial d'aménagement de la ZAC prévoyait une urbanisation plus importante que celle d'aujourd'hui. En 2001, la Municipalité a décidé de limiter et de maîtriser les constructions afin de privilégier la création d'espaces verts naturels. Toutefois afin de structurer architecturalement les artères menant au futur parc, la construction d'habitations a été organisée autour des axes principaux. S'inscrivant dans le cadre de la politique de la Ville en faveur d'un habitat diversifié et de qualité, ces logements, pour la plupart en cours de réalisation, correspondent à de l'habitat locatif, à du logement en accession à la propriété, sociale ou non. Cette démarche permet à la Municipalité de répondre à la demande des jeunes familles souhaitant s'installer sur le territoire communal.

Ces constructions feront face à un écrin de verdure, le futur parc de Rabaudy. Celui-ci sera relié, par une coulée verte, à d'autres lieux de la ville comme le parc des Fontanelles et le collège Jean Jaurès.

Des loisirs à la carte!

À l'origine, le projet du parc de Rabaudy prévoyait la création d'un simple bassin d'orage capable de réguler les apports d'eau de pluie en cas de fortes intempéries. En 2001, la Municipalité a décidé de creuser plus profondément ce bassin, afin d'offrir aux Castanéens, un plan d'eau d'agrément tout au long de l'année.

Si dans une 1ère phase, un préverdissement du parc est prévu avec des plantations, des cheminements piétonniers et cyclables, certaines zones du parc restent à aménager. Aujourd'hui, l'objectif est de créer avec les Castanéens l'environnement de ce futur parc. En effet, ce nouvel espace de vie offre de nouvelles perspectives notamment en termes de loisirs, de sports et d'équipements. C'est dans cette perspective que la Municipalité a lancé en février dernier une concertation publique avec l'opération "Dessine-moi un parc!", dont les résultats ont été dévoilés lors d'une réunion publique le 17 mai.

édit@

Arnaud Lafon Maire de Castanet-Tolosan

Ce supplément au Castanet
Lien a l'ambition d'accompagner
ponctuellement la politique
environnementale de la Ville. Il s'agit de
façon très sobre d'informer nos concitoyens
sur les initiatives, réalisations et projets qui
inscrivent Castanet-Tolosan dans une démarche
de développement durable et d'amélioration de la
qualité de vie. J'ai souhaité que son contenu aide
à la compréhension des enjeux écologiques; qu'il
retrace la richesse des débats tenus dans le cadre de
la Démocratie de proximité sur les problématiques
environnementales et qu'il fournisse des informations
concrètes, pratiques et utiles.

Ce premier numéro est naturellement consacré en totalité au futur Parc de Rabaudy. En effet, Castanet-Tolosan n'a pas connu un chantier aussi important depuis la réalisation de la halle lauragaise. Ce parc va considérablement changer notre ville, lui donner un attrait supplémentaire indéniable. C'est la raison pour laquelle, j'ai souhaité que son aménagement soit l'œuvre de tous les Castanéens. Ensemble, nous serons heureux de profiter et d'offrir à nos amis un nouvel espace de vie naturel en plein cœur de notre ville.

Dans les mois à venir, je souhaite que d'autres sujets soient abordés ici. Je pense aux circuits courts qui favorisent la consommation de produits locaux, aux modes doux de déplacement, aux initiatives collectives et individuelles pour réduire notre production de déchets non-recyclables... Les idées ne manquent pas aux Castanéens et à la Municipalité. Nous nous en ferons l'écho et nous les valoriserons. Enfin, ce n'est qu'un détail, mais il a ici son importance; sachez que pour donner l'exemple, cette publication est imprimée sur du papier issu de forêts gérées durablement.

Dessine-moi un parc!

Lancée en février 2010, la concertation sur l'aménagement des abords du futur lac de Rabaudy s'est précisée lors de la réunion publique du 17 mai.

Ce fut l'occasion de présenter les propositions des Castanéens. En effet, si des espaces sont d'ores et déjà réservés à la construction d'équipements publics, tous les autres restent à imaginer!

Dialogues avec la population

Durant la phase de lancement du Parc de Rabaudy, la Municipalité a tenu à informer régulièrement les Castanéens sur le déroulement du projet. Aussi, trois réunions publiques ont été organisées, le 1er juillet 2009, le 3 mars et le 17 mai 2010. Cette dernière réunion publique a été l'occasion pour les Castanéens, venus nombreux, de s'exprimer sur les propositions issues de la consultation "Dessine-moi un parc!" lancée en février 2010.

Dans le cadre de la démocratie de proximité, le projet a également fait l'objet d'une présentation devant les membres du Conseil de quartier de Rabaudy, qui ont activement participé à la consultation publique "Dessine-moi un parc!". Une réunion est prochainement programmée ; elle sera l'occasion pour les élus référents d'affiner des propositions émises par tous les acteurs de la concertation.

Si vous souhaitez être destinataire d'informations concernant la Démocratie de proximité (dates des réunions publiques, permanences des élus, animations, projets en cours...), vous pouvez vous inscrire sur une liste de diffusion en laissant vos coordonnées à l'adresse suivante:

p.cuzacq@castanet-tolosan.fr

Autour du sport

Terrain de pitch and put, école de golf, tyrolienne sont quelques exemples des activités sportives envisagées par les Castanéens pour faire vivre cet espace. Les propositions à caractère sportif s'attachent généralement à utiliser l'espace naturel du futur parc. L'aspect écologique des aménagements est une préoccupation largement partagée. En effet, des activités comme le jet ski ou le quad ont été unanimement retoquées au profit d'activité du type parcours de santé. Détente, absence de pollution sonore et respect de la nature seront sans doute les maîtres mots des équipements sportifs!

Créer des espaces de loisirs

Pédalos, plage sablonneuse, poney club, ont été avancés dans le cadre des activités permettant l'animation de cet espace. Si les loisirs semblent retenir l'attention des Castanéens, tous s'accordent à vouloir préserver le plus possible l'espace "naturel" du parc. Aussi, des activités de loisirs comme la pêche avec la création d'un ponton ou l'installation de tables de jeu sont des propositions qui semblent satisfaire le plus grand nombre.

Des lieux de détente

Si des équipements publics sont déjà prévus sur la zone, d'autres restent à suggérer!
Les Castanéens ont d'ailleurs fait preuve de beaucoup d'imagination: zone naturiste, buvette snack, pigeonnier, jacuzzi public, barbecues, etc. Lors de la réunion publique, les propositions ont été beaucoup plus mesurées. Aussi, a-t-il été envisagé d'implanter des bancs publics, des points d'eau potable, une zone de concert avec des gradins naturels (le plus éloigné possible des habitations), l'installation de tables de pique-nique ou encore des jeux pour enfants.



Dans le respect de la nature

Le Parc des Fontanelles est un élément important du maillage des espaces verts de Castanet. La volonté affichée par la Municipalité de créer un "lien vert" entre celui-ci et le nouveau parc de Rabaudy semble séduire les Castanéens. Dans le cadre de ce projet, tous s'accordent sur l'idée d'une interconnexion entre le Canal du midi, le parc de Rabaudy et le parc des Fontanelles grâce à des voies cyclistes et piétonnes.

La proximité avec le Canal du midi est aussi un atout pour le futur parc. L'idée d'une passerelle qui rejoindrait la rive droite du Canal a été avancée par plusieurs contributions citoyennes. Aujourd'hui, ce souhait semble difficilement réalisable au regard des préconisations imposées par les Voies Navigables de France en raison de l'impact esthétique sur les abords du Canal.

Par contre, la question de l'aménagement de la rive gauche du Canal a retenu l'intérêt de tous. Certains souhaitent qu'elle soit goudronnée pour être accessible plus facilement aux marcheurs et cyclistes, contrairement à d'autres qui veulent préserver son état naturel actuel...



Le végétal plébiscité!

Jardin botanique, labyrinthe végétal, création d'une île artificielle, des espaces enherbés plutôt que du gazon afin de pouvoir y marcher dessus: le paysage du parc idéal laisse une part importante au végétal, à la nature domptée ou au contraire laissée à elle-même!

À l'issue de cette concertation, la Ville a mandaté un bureau d'étude qui va analyser les propositions retenues par les Castanéens, évaluer leur faisabilité et proposer un plan d'aménagement. Celui-ci se déclinera en fonction des investissements à prévoir sur plusieurs années.

Vous pouvez consulter toutes les propositions d'aménagements directement sur le site Internet de la ville www.castanet-tolosan.fr

ZAC Pour mieux comprendre!

Pour conduire l'aménagement d'une partie d'un territoire, la loi prévoit plusieurs dispositifs, dont celui de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Le choix entre les divers outils juridiques appartient à la Municipalité et se fait en fonction des problèmes à résoudre. Aujourd'hui, l'outil le plus complet en matière d'urbanisme est la ZAC car il permet de maîtriser le développement du territoire, notamment pour les acquisitions foncières, les dépenses liées à l'aménagement, comme les réseaux, les rues, etc. Les collectivités peuvent également réguler le rythme de construction des habitations, ce dernier ayant un impact sur l'augmentation de la population. À cet égard, la problématique principale est celle de la capacité pour la commune de disposer des infrastructures publiques capables d'absorber cet apport démographique. Le droit de l'urbanisme permet également à la Municipalité de définir la qualité des logements, leur hauteur ou encore le foncier réservé aux espaces verts.





a connu ces dernières années une forte urbanisation de son territoire, rendant progressivement les sols imperméables et la régulation des apports d'eau de pluie nécessaire.

Bassin d'orage: comment ça fonctionne?

Le programme d'aménagement hydraulique est composé d'un bassin de filtration, d'un bassin d'orage et d'un lac permanent d'une capacité de 22000 m³, avec une profondeur moyenne comprise entre 1 à 2 mètres, calculée pour accueillir des pluies centennales. Ce bassin d'orage a pour fonction de réguler le débit d'eau se déversant dans l'aqueduc du Perrier situé sous le Canal du midi. Aujourd'hui, les eaux des ruisseaux Lascardos et Pechabou s'évacuent par cet ouvrage datant du 17e siècle pour se jeter ensuite dans l'Hers. Sa construction est presque entièrement souterraine et l'écoulement de l'eau est obtenu par la seule force de gravité. Aussi, en cas d'intempérie, le bassin d'orage aura pour objectif de stocker les eaux et de limiter le débit d'eau se déversant dans l'aqueduc.

Le dévoiement du ruisseau du Pechabou

La création du bassin d'orage va permettre aux deux ruisseaux de se jeter dans le lac. Afin de débarrasser leurs eaux des matières en suspension, les ruisseaux traverseront un bassin de pré-filtration. Ce procédé nécessitera le dévoiement du Pechabou à la différence du Lascardos dont le cours y accède naturellement. Grâce à ce bassin l'eau sera rendue beaucoup plus "pure" et donc adaptée aux activités de loisirs comme la pêche.

Les travaux au quotidien

La Municipalité de Castanet-Tolosan a décidé de tout mettre en œuvre pour garantir la tranquillité des Castanéens durant les travaux. Cela se traduit par la création d'un itinéraire spécifique pour les camions qui transportent la terre en direction du chantier de l'échangeur de Montgiscard et par la mise en place de passages sécurisés pour les piétons et les cyclistes.

imiter les nuisances

La création du lac nécessite de creuser la terre mais également de la déplacer. Pour diminuer les allers-retours des camions, la décision a été prise de garder une partie de la terre sur site afin de créer un paysage légèrement vallonné autour du parc.

Un itinéraire pour les camions a été spécialement mis en place qui permet d'éviter les zones d'habitation les plus denses notamment le centre ville. L'objectif est de limiter au maximum la gêne pour les Castanéens. Une voie provisoire a été aménagée dans le prolongement de l'avenue Se Canto jusqu'à l'avenue Salettes et Manset. À la fin des travaux, elle sera supprimée et l'environnement sera revégétalisé.

Coll'accent mis sur la sécurité

L'itinéraire emprunté par les camions est limité à 30 km/h avec une signalétique en entrée et fin de chantier. Les entreprises ont délivré à leurs ouvriers un livret d'accueil pour les sensibiliser aux questions de sécurité. Un bureau de contrôle vérifie la bonne application de ces mesures.

Au point de sortie des camions, avenue Salettes et Manset, la Ville a aménagé des zones pour les piétons de part et d'autre du chantier afin de dévier leurs parcours sur le trottoir opposé et favoriser ainsi leur sécurité. La Ville a souhaité également flécher un itinéraire sécurisé qui rejoint les écoles et le collège. La Gendarmerie, en collaboration avec la Police Municipale, effectue des contrôles de vitesse.

De même, cette dernière est présente et effectue plusieurs passages dans la journée sur cette zone, notamment le matin et le soir à la sortie des classes.



Travaux à venir

- Juin : déblai et terrassement
- · Juil.: création du bassin de pré-filtration
- · Juil. sept.: jonction entre le lac et l'aqueduc du Perrier
- · Automne: intervention de l'entreprise pour les espaces
- · Nov déc.: aménagement des parkings
- · Janv fév.: création de pistes cyclables
- · 2011 : aménagement du parc

Le maire à votre écoute sur Radio Plus

Arnaud Lafon, Maire de Castanet-Tolosan sera l'invité de Radio Plus (106.8 FM) le vendredi 25 juin de 11h à 12h, pour évoquer les projets de la Municipalité.

Les auditeurs castanéens pourront intervenir à l'antenne pour lui poser des questions en téléphonant

Arrivée des ruisseaux au 05 61 38 16 16. Bassin de pré-filtration Canal du Midi Bassin d'orage Contre canal